Image not found or type unknown

PLus étudiant mais toujours sous CDI étudiant à temps partiel...

Par **Yemon06**, le **19/09/2010** à **22:28**

Bonjour,

je ne savais pas trop où poster donc excusez moi si c'est pas ici :s

je suis actuellement en CDI étudiant à 11h30 par semaine, depuis 2ans. Je viens de finir mes études et suis donc en recherche d'un emploi correspondant à ma formation

Voila mes questions :
1: En attendant de trouver un autre emploi, suis-je en droit de demander un 35h là ou je suis?

2: Si oui mais que mon patron n'accepte pas, a-t-il le droit de me garder avec un "contrat précaire"?

3: Si je ne peux pas obtenir un 35h, suis-je en droit de demander un licenciement? Mon patron veut que lorsque je partirai, je dois démissionner. Mon problème est que je ne toucherai plus aucun revenu.

4: Dans le cas ou je démissionne, ai-je le droit aux allocations chômages ou faut-il un licenciement?

5: On revient à la question 2 : mon patron a-t-il le droit de refuser de me licencier et de me garder avec un "contrat précaire"? Dans ce cas, ai-je droit à des allocations chômages en plus (ou autre allocations)?

Pour être plus clair, je suis coincé entre le fait que je ne touche qu'un revenu faible alors que je pourrai normalement avoir droit à des allocations qui me donnerai un revenu peut être plus important... Que faire?

Merci d'avance

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés